

débatues; mais ce n'est pas et ce ne sera jamais la manière de faire des membres de notre parti. En outre, surtout s'il arrive que vous êtes comme beaucoup d'entre nous, c'est-à-dire des députés représentant des circonscriptions situées à 3,000 milles d'Ottawa, il faut faire beaucoup de correspondance. Il faut également faire beaucoup de recherches lorsque le gouvernement présente un bill ou une motion. Pour ce qui est de notre parti, nous voulons étudier et analyser les propositions, faire des recherches à leur sujet et arriver préparés soit à la Chambre, soit à l'un des comités et sachant de quoi nous parlons. Sur ce point, je crois que nos réalisations sont excellentes. Cependant, tout cela demande du temps.

Au cours de cette dernière fin de semaine, le travail, les mémoires, la correspondance et les rapports se sont tellement accumulés dans mon bureau que j'ai dû me lever à cinq heures du matin, le samedi pour me mettre à jour. (*Exclamations*) Je sais que plusieurs d'entre vous étaient chez eux; mais, pour rattraper l'arriéré de mon travail, j'ai dû me lever tôt et veiller très tard.

Comme l'a fait remarquer, il y a quelques instants, un membre de l'opposition officielle, il est raisonnable et logique d'affirmer qu'il y a beaucoup de travail à accomplir en dehors de la Chambre des communes, si nous voulons vraiment nous acquitter de nos responsabilités, mais que nous n'avons pas le temps d'accomplir tout ce travail. Il y a une limite au travail qu'un député peut faire. En outre, un député ne devrait jamais oublier qu'ici nous faisons des lois, nous les modifions ou nous les abrogeons. Traitant de questions si grosses de conséquences au point de vue des impôts et des dépenses,—n'oublions pas qu'elles s'établiront à environ 6 milliards de dollars cette année,—nous devrions être en mesure d'accomplir cette tâche d'une manière non seulement expéditive, mais d'une manière efficace, après froide et calme réflexion et avec entière connaissance de ce que nous faisons.

C'est pour cette raison péremptoire que je m'oppose à la motion présentée par le premier ministre (M. Diefenbaker) et que nous discutons. De plus, je ne puis m'empêcher d'ajouter quelques remarques aux observations du ministre des Travaux publics (M. Green). L'étonnant changement qui s'est produit chez mon honorable ami, et il est mon ami depuis 25 ans, dépasse mon entendement.

L'hon. M. Green: Pour le mieux, j'espère.

M. Winch: Non; je crois que vous avez baissé dans mon estime, monsieur l'Orateur. Nous savons tous, sans avoir à le rappeler, que son attitude et celle de ses collègues étaient bien différentes lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Je ne relèverai qu'une partie de

son raisonnement, celle qui a trait aux droits dont les députés jouissent, et le fait qu'il conclut que le gouvernement, à son avis, n'exagère pas en demandant de modifier le Règlement. Permettez-moi de lui rappeler, monsieur l'Orateur, et vous étiez aussi membre de la Chambre à ce moment-là, les heures, les jours, les semaines et même les mois qu'un comité permanent de la Chambre a consacrés à la révision du Règlement. Le comité en question a réussi à présenter ses conclusions et recommandations à une législature antérieure. Les changements effectués étaient de nature à hâter l'exécution du travail du gouvernement et à assurer du temps aux simples députés et à garantir leurs droits. J'étais ici quand ce rapport a été présenté et j'ai suivi tout le débat. Je me rappelle combien de fois on a signalé que si les droits des simples députés devaient le céder à l'expédition des affaires du gouvernement, ces droits n'en étaient pas moins protégés par le Règlement.

Mon honorable ami, le ministre des Travaux publics, était l'un des plus ardents défenseurs de cette thèse; il insistait toujours sur les droits des députés et sur le fait qu'ils étaient dûment précisés dans le Règlement. Et pourtant, maintenant qu'ils ont franchi l'allée, il semble, avec beaucoup d'autres, avoir pas mal oublié cette protection que le Règlement était censé accorder et pourquoi les articles du Règlement sont libellés comme ils le sont. L'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) a dit que les droits et privilèges des députés d'un petit groupe sont les mêmes, si petit que ce groupe soit, que ceux de tous les autres députés, les ministres exceptés. Si nous jetons un coup d'œil sur le *Feuilleton*, nous constatons, comme l'a signalé l'honorable représentant d'Assiniboia, que la majorité des questions qui y sont inscrites sous le nom de simples députés portent le nom de tenants du gouvernement.

Je pense qu'ils sont sincères, comme j'espère qu'ils savent que je le suis. Ils n'ont pas inscrit leurs motions ou leurs propositions de loi au *Feuilleton* simplement par plaisir. Ils poursuivaient sérieusement leur objectif; soucieux d'obtenir des résultats, ils ont inscrit leurs motions au *Feuilleton* pour qu'on en discute.

Notre parti examine chaque projet de résolution et chaque projet de loi pour en faire l'objet d'une décision. Même si cela peut paraître étrange, nous défendons cet après-midi les droits des simples députés ministériels pour qu'ils aient l'occasion de discuter les questions qu'ils ont jugées assez importantes à leur point de vue et à celui de leurs commettants pour les inscrire au *Feuilleton* de la Chambre des communes.

[M. Winch.]